ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE N°2026-0453

La Société _____

au capital social de _____ euros

dont le siège social est sis _____

inscrite au registre du commerce de _____

sous le n° _____

SIRET n° _____

Représentée par _____

agissant en qualité de _____ ayant tous pouvoirs aux fins des présentes

Ci-après désigné le « CANDIDAT »

S'engage vis-à-vis

d' IFP Energies Nouvelles, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, immatriculé au RCS de Nanterre sous le numéro 775 729 155, ayant son siège social sis 1&4 avenue de Bois Préau 92 500 RUEIL MALMAISON,

Sur les termes suivants :

ATTENDU QUE

IFP Energies nouvelles (ci-après désigné « **IFPEN** ») souhaite consulter La Société _____, ci-après désignée la « **SOCIETE** », à la réalisation de pièces sur plans IFPEN ci-après la « **CONSULTATION** ».

Compte tenu de la sensibilité stratégique pour **IFPEN** de certaines informations qu'**IFPEN** sera amené à communiquer à la **SOCIETE** dans le cadre de la **CONSULTATION**, **IFPEN** demande à la **SOCIETE** de s'engager sur la confidentialité des **INFORMATIONS** (tel que ce terme est défini à l'article 1 ci-dessous) qui lui seront communiquées pour les besoins de la **CONSULATION**.

Afin de pouvoir répondre à la **CONSULTATION**, la **SOCIETE** souhaite avoir accès aux **INFORMATIONS** (ci-après « l'**OBJET** »).

Par la signature du présent document, la **SOCIETE** s'engage à respecter les conditions d'accès et d'utilisation des **INFORMATIONS** définies dans le cadre du présent engagement de confidentialité, ci-après l' « **ENGAGEMENT** ».

1 - **(a)** Sont considérées comme « **INFORMATIONS**» au sens de l'**ENGAGEMENT**, tout document, donnée, échantillon, code informatique, dessin, photo, plan, procédé, données expérimentales, résultats d'essai, modèle, formule, prototype, concept, savoir-faire, rapport, invention, schéma, ou en général toutes informations de nature technique, commerciale, financière, administrative, ou de quelque nature que ce soit, qu'elles soient écrites, électroniques ou orales, relatives à la **CONSULTATION**, et ce indépendamment du fait que de telles informations aient été clairement marquées ou identifiées comme « confidentielles ».

(b) Sont également considérées comme **INFORMATIONS** toutes données ou informations auxquelles la **SOCIETE** pourrait avoir accès à l'occasion de visites sur site qu'elle effectuerait dans les locaux d'**IFPEN**.

(c) Les travaux dérivatifs qui pourraient résulter de l'observation, de l'analyse, de l'interprétation, de la compilation, de l'étude ou de l'évaluation des **INFORMATIONS** sont également considérées comme des **INFORMATIONS**.

2- **(a)** Étant donnée la nature confidentielle des **INFORMATIONS**, la **SOCIETE** convient de garder strictement confidentielles les **INFORMATIONS** auxquelles elle pourra avoir accès.

(b) Dès lors, la **SOCIETE** s'engage à respecter la confidentialité de toute **INFORMATION** reçue et à ne pas la divulguer à un tiers sans l'autorisation préalable écrite d'**IFPEN**.

(c) Par ailleurs, la **SOCIETE** s'engage à prendre toutes dispositions pour protéger les **INFORMATIONS** en vue de la prévention et de la protection contre toute divulgation ou diffusion non autorisée, y compris le vol et l'espionnage.

(d) Les **INFORMATIONS** pourront être communiquées par la **SOCIETE** aux seuls membres de son personnel qui auraient à en connaître pour les besoins de l'**OBJET**. Lesdites personnes seront informées de la nature confidentielle des **INFORMATIONS** et des restrictions d'usage à cet égard. La **SOCIETE** s'engage à prendre toutes dispositions nécessaires, dans les limites fixées par la loi, pour faire en sorte que ces personnes soient tenues par les mêmes engagements que ceux inscrits dans l'**ENGAGEMENT**, y compris, le cas échéant, au terme de leur contrat de travail.

(f) La **SOCIETE** s'engage à ne pas utiliser pour elle-même et/ou pour le compte de tiers, de quelque manière que ce soit, les **INFORMATIONS** à une autre fin que l'**OBJET**.

(g) La **SOCIETE** s'engage à signer, à la demande d'**IFPEN**, des récépissés identifiant les **INFORMATIONS** qui lui sont transmises par **IFPEN**.

3- **(a)** Les obligations prises au titre de l'**ENGAGEMENT** ne s'appliqueront pas aux **INFORMATIONS** lorsque la **SOCIETE** peut démontrer :

(i) qu'elles lui appartenaient en propre avant leur communication, sous réserve qu'elle ait informé **IFPEN** de cette connaissance indépendante dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours après la date de la réception desdites **INFORMATIONS**, sous peine de déchéance de s'en prévaloir ;

(ii) qu'elles faisaient partie du domaine public à la date de leur communication ou qu'elles y sont tombées postérieurement sans participation ni faute de la part de la **SOCIETE** ;

(iii) qu'elles lui ont été communiquées par un tiers sans que cette communication soit faite en violation de dispositions légales ou contractuelles en faveur d'**IFPEN** ;

(iv) que la **SOCIETE** a dû communiquer les INFORMATIONS par l'application d'une décision de justice ou d'un ordre émanant d'une autorité gouvernementale ou administrative. Dans ce cas, la communication des INFORMATIONS doit être limitée au strict nécessaire. La **SOCIETE** s'engage à informer IFPEN dans les plus brefs délais de toute communication faite à ce titre, et le cas échéant, à mettre tout en œuvre pour respecter les instructions raisonnables d'IFPEN concernant cette communication. La **SOCIETE** reste tenue par les obligations de confidentialité contenues dans le présent **ENGAGEMENT** concernant les INFORMATIONS susvisées.

(b) En revanche, toute combinaison d'**INFORMATIONS**, propriété d'**IFPEN**, divulguée à la **SOCIETE** sera traitée comme telle et restera soumise aux termes de l'**ENGAGEMENT**, même si certaines **INFORMATIONS** prises individuellement relèvent des exceptions précédemment énumérées à l'article 3 (a)-(i) à (iii). Il en sera de même dans le cas d'INFORMATION spécifique qui, au moment de sa divulgation dans le cadre du présent ENGAGEMENT, est comprise dans des informations générales entrant dans le cadre des exceptions.

4 - La nature des **INFORMATIONS** à communiquer par **IFPEN** à la **SOCIETE** demeurera à l'entière discrétion d'**IFPEN** ; aucune stipulation de cet **ENGAGEMENT** ne saurait être interprétée comme obligeant **IFPEN** à divulguer certaines **INFORMATIONS** à la **SOCIETE**.

5 - Aucune disposition de l'**ENGAGEMENT** ne saurait être interprétée comme obligeant **IFPEN** ou la **SOCIETE** à se lier contractuellement dans l'avenir au titre de l'objet de la **CONSULTATION**.

6 - Sous réserve des éventuels droits de tiers, toutes les **INFORMATIONS** transmises par **IFPEN** à la **SOCIETE**, et leurs éventuelles reproductions, resteront la propriété d'**IFPEN**, et devront être ou détruites ou restituées à ce dernier sur simple demande.

8 - En aucun cas, la divulgation des **INFORMATIONS** dans le cadre de cet **ENGAGEMENT** ne peut être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la **SOCIETE** la concession d'un droit de licence ou une promesse de concession de droit de licence par **IFPEN**, pour toute utilisation, y compris industrielle ou commerciale, de ces **INFORMATIONS**.

9 - La **SOCIETE** s'engage à ne pas déposer de titres de propriété industrielle sur des créations utilisant, intégrant ou mettant en œuvres les **INFORMATIONS**.

10 - **IFPEN** ne donne aucune assurance ou garantie, de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, sur, notamment, la qualité ou la globalité des **INFORMATIONS** communiquées dans le cadre de l'**ENGAGEMENT**. La responsabilité d'**IFPEN** ne pourra en aucun cas être engagée, et la **SOCIETE** assume tous les risques et renonce à tout recours envers **IFPEN** en ce qui concerne toutes dépenses, revendications, pertes ou dommages subis par la **SOCIETE** ou par un tiers en raison de l'utilisation des **INFORMATIONS**.

11 - L'**ENGAGEMENT** prend effet à compter de sa date de signature. Il s'appliquera aux **INFORMATIONS** auxquelles la **SOCIETE** aura accès durant la **CONSULTATION** prévue pour une période initiale de trois (3) mois, cette période initiale pourra d'un commun accord entre les **PARTIES** être prolongée dans le cadre d'un avenant à l'**ENGAGEMENT**.

IFPEN pourra également de plein droit mettre un terme anticipé à la **CONSULTATION**, sans autre formalité qu'une notification écrite par **IFPEN** à la **SOCIETE** du terme de la **CONSULTATION**.

12 - Les obligations de confidentialité resteront en vigueur pendant une durée de **dix (10)** ans à partir de la date de fin de la **CONSULTATION**, quelle qu'en soit la cause. Il est toutefois entendu qu'à l'issue de la période de confidentialité définie ci-avant, les INFORMATIONS relevant du secret des affaires resteront protégées au titre de la règlementation applicable (loi n°2018-670 du 30 juillet 2018 et son décret d'application n° 2018-1126 du 11 décembre 2018).

13 - L'**ENGAGEMENT** est soumis à la loi française.

14 - La SOCIETE s'engage, lorsqu'elle agit dans le cadre de l'ENGAGEMENT, à respecter la législation applicable sur les comportements éthiques et responsables, notamment la lutte contre la corruption et le droit social, la protection des données personnelles ainsi que les règles relatives au contrôle des exportations et embargos. Les obligations de la présente clause devront s'appliquer intégralement à la SOCIETE ainsi qu'à ses employés et représentants qui interviennent dans le

cadre de l'ENGAGEMENT. Les PARTIES s'engagent à tout mettre en œuvre pour faire en sorte que ces derniers respectent lesdits engagements.

/

La **SOCIETE** reconnaît avoir lu et accepte l'ensemble des termes du présent **ENGAGEMENT** qu'elle s'engage par la présente à respecter.

Signature par la SOCIETE :
Nom du signataire :
Qualité :
Date:
Signature :